

Paroles de vie

Journal des communautés catholiques
de Bazoches, Bray, Villenauxe, Cessoy, Maison-Rouge, Donnemarie, Longueville, Sourdun

La famille est-elle en crise ?

Dossier p. 5 à 10

L'évolution de la famille au cours des siècles



Nos paroisses



Maison-Rouge-en-Brie

Cessoy, La Chapelle Saint-Sulpice, Lizines, Meigneux, Mons-en-Montois, Savins, Sognolles-en-Montois, Thenisy, Vieux Champagne

Longueville - Sourdun

Chalautre la Petite, Herme, Melz-sur-Seine, Blunay, Poigny, Sainte-Colombe, Saint-Loup de Naud, Soisy Bouy

Villenauxe-la-Petite

Baby, Fontaine Fourches, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Noyen-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Villiers-sur-Seine, Villuis

Bray-sur-Seine

Chalmaison, Everly, Gouaix, Jutigny, Mousseaux-les-Bray, Mouy-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Saint Sauveur-les-Bray

Bazoches-les-Bray

Balloy, Gravon, Montigny-le-Guesdier

Donnemarie-Dontilly

Chatenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gurcy-le-Chatel, Chalautre-la-Reposte, Luisetaines, Montigny Lencoup, Paroy, Sigy, Villeneuve-les-Bordes, Vimpelles

INFOS PRATIQUES

Centre Inter Paroissial

21 rue de Sigy
77520 Donnemarie Dontilly
Père Thierry Leroy
Père Bernard Pajot
Père François Labbé
Pour prendre rendez-vous
contacter le : 01 60 67 31 19

Site internet

www.paroissesbmsp.fr

Événements paroissiaux du trimestre et permanences voir p. 15

édito



Paroles de vie

Deux êtres se rencontrent et s'aiment. Leur désir est d'avoir des enfants. Ces deux petites phrases suffisent à définir « la famille ». Où, quand, quoi, comment... c'est toute une histoire qui commence !

L'Amour, raison d'être de la famille

SOMMAIRE

Édito L'Amour, raison d'être de la famille	p. 3
Vie d'Église La famille aujourd'hui	p. 4
Dossier L'évolution de la famille au cours des siècles	p. 5 à 10
Détente	p. 11
Nouvelles des communautés Lettre à Paul	p. 12
Ça se passe chez nous Des pôles, un pôle missionnaire Pourquoi se préparer au mariage ?	p. 13
Agenda et horaires Calendrier paroissial	p. 15

L'équipe de rédaction de *Paroles de vie* a souhaité dresser un constat, sans porter de jugement, sur l'évolution de la famille façonnée au cours des siècles par le mode de vie de la société dans laquelle elles évoluent. C'est l'objet du dossier de ce numéro. Vous y découvrirez deux approches, la première de l'homme de lettres, la seconde de l'homme de Loi. Il ne nous était pas possible de reproduire sur quelques pages le texte écrit par Isabelle Richard, mais vous pourrez vous en procurer l'intégralité en le demandant au centre interparoissial de Donnemarie, ou en le consultant sur le site Internet :

www.paroissesbmosp.fr

Des sociologues s'interrogent aujourd'hui pour savoir si nous ne sommes pas en train d'assister à la disparition totale de la famille et de la parenté dont les enfants seraient les premières victimes. D'autres études au contraire montrent que la famille se porte bien et qu'elle a toujours su s'adapter en faisant triompher l'Amour entre conjoints et à l'égard de leurs enfants. Dit en quelques mots, la famille ça ne s'écrit pas, ça se vit... Même s'il existe des tonnes et des tonnes d'ouvrages sur ce sujet.

JOSÉ VAUDOUX



Paroles de vie

ALAIN VOLLÉ

La raison d'être majeure des familles a d'abord été la transmission de la vie, mais aussi celle des coutumes et des rites. Avec l'évolution d'une société qui perd confiance en l'avenir et idéalise la liberté individuelle, les familles transmettent de moins en moins le devoir d'obéissance. L'importance prise par le présent fait perdre en partie la relation au passé, donc la religion.

Dans les familles traditionnelles, le passé servait de modèle pour préparer les nouvelles générations. Tout reposait sur l'obéissance, aux dépens des choix indivi-

La famille aujourd'hui

duels. Mais la famille a évolué. Les valeurs fondamentales que sont l'amour, la confiance, la fidélité, le respect, l'honneur, sont considérées comme démodées.

Ce qui prévaut aujourd'hui est la recherche du bonheur, ici et maintenant. Evoquer « les devoirs » des individus est devenu une transgression.

Unions libres, divorces, familles monoparentales, remariages, familles recomposées... sont de plus en plus fréquents.

Il va de soi que, lorsqu'ils fondent un foyer, les conjoints le font avec un sincère désir d'être heureux. Mais il arrive que la réalité devienne tout autre. Les illusions tournent parfois en désillusions.

L'importance prépondérante accordée au présent au détriment de l'avenir a d'autres conséquences : la diminution des rituels sociaux, l'ingérence croissante de la société, une forte croissance de la violence, la soumission à l'argent et au matérialisme, le développement de l'individualisme, la virtualisation des rapports humains, ou encore la recherche effrénée de plaisirs, de loisirs, de droits, au détriment de l'effort, du travail et des devoirs.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Il semble que cela vienne du fait que Dieu a de moins en moins sa place dans la société des hommes.

Ayant perdu les vrais repères, certains ont bien du mal à remplir les fonctions morales et spirituelles les plus élémentaires. Le noyau familial n'est plus cette première école où les tout-petits peuvent apprendre ce qui est bon et juste, développer leur capacité d'affection et de confiance, avoir le sens du respect et l'amour du prochain.

Une lueur d'espoir

Il n'en est pas moins vrai que bon nombre de familles vont bien, et sont là pour montrer que le « modèle traditionnel » fonctionne.

Notre société semble vouloir évoluer vers moins de transport (prix des carburants), moins de pollution (rapprochement des personnes et vie locale), du travail à domicile, des rythmes scolaires plus familiaux... Il est sans doute possible que cette évolution vers un autre monde, peut-être plus humain, moins anonyme et plus apaisé, permette à la famille d'exister autrement, avec peut-être des valeurs perdues retrouvées. On peut se prendre à rêver que certaines personnes retrouvent le chemin de la paroisse, de l'Eglise ; que les appels du Seigneur vers les sacrements soient mieux entendus. Dieu, et la foi au cœur de la vie de l'Homme, pour une véritable fraternité, l'amour, l'espoir, la vie...

ALAIN VOLLÉ

L'évolution de la famille au cours des siècles

DOSSIER



La société a façonné la famille qui s'est adaptée aux mœurs et coutumes de chaque période de l'Histoire... à moins que ce ne soit le contraire. L'extrait d'un document écrit par Isabelle Richard nous fait vivre les grands traits de cette évolution au cours des siècles. Puis, dans la seconde partie du dossier, Dominique Bollet nous présente les grands bouleversements dans les textes de Loi sur la situation de la femme et de l'enfant dans la famille de nos jours.

La famille et l'Histoire

« L'enfant vient de s'endormir sous les regards attentifs de ses parents tandis que le souffle de l'âne et le bœuf réchauffent le nouveau-né. C'est suite à un recensement que Marie et Joseph ont dû se rendre à Bethléem. La compréhension de ce qu'est la famille au sens biblique tient dans cet événement qui permet de donner une première définition de la famille comme «un ensemble de personnes vivant sous le même toit et unies par le sang».

La famille aux temps bibliques : clans et tribus

Dieu dit à Abraham : « Va t'en de ton pays, quitte la maison de ton père, pour le pays que je t'indiquerai ». Abraham prit sa femme Sarah, son neveu Lot, tout l'avoir qu'il avait et le personnel et partit. La Genèse présente ainsi la famille : le mari et son épouse, les serviteurs qui assurent le fonctionnement domestique mais aussi la famille issue des frères.

L'esprit de solidarité unit tous les membres d'une famille et s'exerce lorsqu'une partie de la patrie connaît des difficultés. Clan et tribu trouvent leur unité dans un ancêtre commun, le patriarcat.

La famille est donc une communauté soudée dans l'adversité et cet esprit se retrouve également dans l'organisation de la société qui accorde une large place à la descendance. La généalogie d'Abraham démontre 3 femmes, 6 enfants. (Gen 25, 35, 36)

La famille est-elle en crise ?

La famille de l'Antiquité : mariages religieux et civils

Le mariage monogamique semble la règle dans la Grèce antique. La famille se constitue à partir du mariage teinté d'un rituel religieux : sacrifices aux dieux Zeus et Héra. Les époux se doivent une vie commune et ont pour objectif la procréation. Toutefois le divorce est courant à Athènes.

L'aspect religieux disparaît chez les Romains au profit d'un seul acte civil.

La famille au Moyen-âge

A une époque où l'on distribue les épouses aux plus dévoués des fidèles, le mariage est surtout un instrument d'implantation.

Le mariage des seigneurs a aussi son utilité : le mariage légitime était d'abord l'instrument d'une politique. Le mariage, acte fondateur de la famille, en fait un instrument de possession et de lignage. Il perdurera longtemps, on l'appellera « mariage de raison ». La famille demeure un gage de stabilité sociale.

La chute de l'Empire romain modifie le visage plus intime de la famille avec l'usage du patronyme qui marque une évolution du rapport de l'individu à sa famille. On abandonne l'usage romain de la « *tria nomina* » pour celui d'un seul nom (le *praenomen*) qui n'est plus suffisant pour relier directement l'individu à un groupe familial (la *gens*).

Pourtant, à partir du XII^e siècle, on éprouve le besoin d'une appartenance, d'où l'usage généralisé du prénom et d'un nom de famille, le patronyme. Ainsi, chaque personne possède à la fois une marque d'identité individuelle et une marque le rattachant à un groupe famille dont il se sent solidaire.

La famille du XVI^e au XVIII^e siècle

La pièce de Molière *Le malade imaginaire* illustre les changements qui interviennent au XVII^e siècle. Argan, le malade imaginaire, a épousé en secondes noces Béline. « Ma femme, votre belle-mère, avait envie que je vous fisse religieuse et votre petite sœur Louison aussi. Elle ne voulait pas consentir à ce mariage ».

A cette époque, un mariage ne dure souvent que 10 à 15 ans. Dans ces familles recomposées, on fait alors appel au parentage, notamment à la marraine ou à l'oncle, pour compenser auprès de l'enfant l'autorité morale et domestique des belles-mères ou mères.

Les conditions démographiques affectent aussi la courbe des naissances. Une femme pouvait mettre au monde jusqu'à vingt enfants ! (avec un très fort taux de mortalité infantile). Le recours à la mise en nourrice se développe. Dans les milieux pauvres, c'est parfois l'abandon pur et simple du nouveau-né. L'enfant est perçu comme un fardeau. (cf. *Le petit Poucet*). Malgré ces conditions extrêmes, Furetière, en 1690, définit la famille comme « un ménage composé d'un chef et de ses domestiques, soit femmes, enfants ou serviteurs ».

Le siècle des Lumières et ses philosophes remettent la femme au cœur du foyer, dans son rôle de mère. C'est ainsi que Rousseau écrit *La Nouvelle Eloïse* où il



D.R.

donne sa vision idéale de la société : « une femme peut rayonner dans son rôle de parfaite mère de famille et permettre ainsi à la structure sociale de se réaliser ». Dans un siècle de réflexion sur l'individu, la famille se présente comme un lieu où règnent harmonie et amour.

La famille au XIX^e siècle

Le XIX^e siècle est le siècle de l'essor économique et de l'industrialisation. Les facteurs économiques vont engendrer deux types de familles.

D'abord la famille bourgeoise, recentrée sur le couple et les enfants. La maison devient un cocon protecteur que la femme arrange avec soin. La famille bourgeoise aime l'ordre et la prospérité.

Ensuite la famille ouvrière qui consacre son énergie et sa famille au travail : « Où vont tous ces enfants, dont pas un ne rit ? » demande Victor Hugo dans son poème *Mélancholia*. La famille ouvrière est un lien précaire pour l'enfant, qui est parfois confié aux bons soins de l'Etat ou de l'Eglise, qui créent des garderies, des salles d'asile ou des foyers.

Les deux guerres mondiales ont bouleversé la société française mais les baby-booms qui s'en sont suivis ont prouvé la foi en l'avenir des couples. L'Etat a lui-même soutenu ce renouveau de la population en mettant en place une politique familiale : dès 1945, les allocations familiales se sont généralisées.



D.R.

Même si le « modèle » de la famille est remis en cause aujourd'hui, bon nombre de familles sont là pour montrer que « ça marche encore ! »

Mai 1968 remet en question un des fondements de la famille, appuyé par le mouvement féministe qui demande pour la femme la libre disposition de son corps, c'est-à-dire qu'elle puisse choisir ses maternités ou en interrompre le cours.

A cela on peut ajouter les recherches médicales, qui permettent la procréation assistée, et une lente amélioration des procédures d'adoption.

Fonder une famille n'est plus seulement lié à une capacité physiologique, mais procède d'un choix avec plus de liberté. Ce n'est alors pas tant la famille qui est en danger que l'enfant : vie moderne qui incite le couple à travailler, qui autorise le divorce, qui fragilise le couple en proposant des unions sans contrainte (concubinage, PACS).

ISABELLE RICHARD, extraits

Témoignage

Quand deux personnes décident de s'unir pour former un foyer, elles doivent savoir que la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Au cours des années, les peines provoquent souvent quelques discordes et les joies ne sont pas vécues de la même façon. Sous le regard de Dieu, et de la Vierge Marie, tout est possible. C'est un vrai bonheur de savoir que l'on est entendu, écouté, soutenu par la prière, qui n'est jamais vaine. 50 ans c'est beaucoup d'événements familiaux, comme tout foyer nous avons eu des périodes sombres, très lourdes à gérer, mais je pense qu'avec le recul des années cela a renforcé notre amour. Il faut savoir écouter, donner de son temps, s'oublier un peu. La vraie joie est dans le don de soi.

Nous souhaitons à tous les ménages de vivre ces

moments, sans oublier ceux des couples séparés par un décès. Prions pour qu'ils acceptent leur solitude.



Paroles de Vie

CHARLES ET BERNADETTE,
parents de six enfants
(dont un handicapé) et neuf petits-enfants

L'évolution législative sur la famille

Deux constantes ont dominé pendant des siècles l'histoire du mariage : la puissance maritale, et l'incapacité de la femme mariée. En effet le mari, en tant que chef de la famille, était investi de pouvoirs exorbitants tant sur son patrimoine que sur celui de son épouse. Cette dernière bénéficiait en contrepartie de la protection de son époux.

Il en résultait pour l'épouse une situation d'infériorité sur le plan patrimonial ; au surplus elle était privée de libertés, faute de capacité.

De nos jours cette situation paraît indigne, et pourtant elle dura jusqu'à la fin du vingtième siècle. En accordant plus de liberté et d'autonomie à l'épouse, la suprématie du mari diminua. C'est aussi l'égalité entre mari et femme qui a été consacrée par la loi.

Dans le même temps la situation patrimoniale du conjoint qui à l'origine n'était guère intéressante s'est petit à petit améliorée, à la satisfaction générale, jusqu'à faire du conjoint survivant un héritier réservataire.

Les textes de Loi

Le **Code de 1804** a maintenu la puissance maritale et l'incapacité de la femme mariée. Par touches successives, l'épouse va conquérir sa liberté.

Une loi du **13 juillet 1907** donne à la femme exerçant une profession séparée la capacité et le pouvoir de percevoir ses gains et salaires, et d'administrer les biens acquis au moyen de ces derniers. En fait le droit ainsi conféré était purement théorique, puisque pour exercer sa profession séparée l'épouse devait demander l'autorisation de son époux. Pratiquement, pour éviter des difficultés, pour tout acte accompli par la femme mariée, l'autorisation du conjoint était sollicitée.

Dès 1932, un projet de loi destiné à supprimer l'autorité maritale est présenté par le gouvernement, mais devant l'opposition du Parlement, le texte prévu fut

modifié : et principalement le régime matrimonial légal fut maintenu. La loi organisait notamment les recours en justice, à l'initiative de l'un ou l'autre des conjoints, chaque fois qu'un désaccord apparaissait pour fixer la résidence du ménage, pour l'exercice par l'épouse d'une profession séparée, ou plus simplement pour le manquement à l'obligation d'entretien du ménage et de l'éducation des enfants. Cette émancipation, là encore, n'eut pas beaucoup d'effets, le mari continuant de conserver les pouvoirs entre ses mains, lequel peut seul agir sur les biens communs, et bénéficier de l'administration et de la jouissance des biens propres de son épouse.

Le régime de Vichy a accentué, par une **loi de 1942**, le mouvement tendant à l'émancipation de la femme mariée, et à faciliter sa liberté d'action. En fait, l'émancipation totale de la femme mariée ne pouvait être obtenue que par une réforme complète du régime matrimonial légal. Le régime légal était alors le régime de la communauté de meubles et acquêts. C'était le régime auquel étaient automatiquement soumis les personnes qui, en se mariant, n'avaient pas choisi un autre régime conventionnel. Une grande majorité de personnes mariées étaient donc soumises à ce régime. Il se caractérisait par une communauté comprenant, outre les biens acquis ensemble ou séparément pendant le mariage, tous les biens meubles possédés par l'un ou l'autre des époux. On peut comprendre les motivations du législateur de 1804 car alors en fait de biens meubles on ne connaissait guère que les meubles meublant auxquels il était donné peu de valeur.

A la fin du dix-neuvième siècle, la révolution industrielle eut pour conséquence de développer la notion de biens meubles de façon considérable, par la création des sociétés, etc. La finalité des biens communs étant d'être partagés en deux, on aboutissait à cette solution que deux époux mariés, l'un propriétaire d'une maison, l'autre d'un fonds de commerce, du seul fait du mariage, à la dissolution du mariage le fonds de commerce était divisé en deux et l'immeuble restant la propriété du conjoint qui en était propriétaire le jour du mariage.

Aussi, dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, la réforme des régimes matrimoniaux est à l'ordre du jour. La gestion de cette réforme dura vingt ans, pour aboutir à la **loi du 13 juillet 1965** ; le régime de la communauté de meubles et acquêts fut remplacé par le régime de la communauté d'acquêts. Seuls les biens acquis à titre onéreux pendant le mariage et les revenus des époux composent la communauté. Demeurent propres les biens acquis par les époux à titre gratuit pendant le mariage, et les biens dont chacun d'eux était propriétaire au moment du mariage. Le mari reste le chef de la communauté, même si pour les actes graves, il doit obtenir le consentement de son épouse. On pensait alors que donner l'administration et la gestion de la communauté conjointement aux deux époux serait source de conflit.

Néanmoins, nous pouvons penser que le régime légal actuel est un régime équilibré : il se caractérise par une répartition équilibrée de l'enrichissement, et par une répartition équilibrée des pouvoirs.

Enfin la **loi du 23 décembre 1985** consacra l'égalité parfaite des pouvoirs entre mari et femme, la gestion commune des biens étant reconnue. Il faut ici préciser que pour ce qui est du mode de gestion de la masse commune, les risques d'anarchie perçus comme déterminant en 1965 ont été jugés négligeables en 1985. L'émancipation totale de la femme mariée aura nécessité un combat législatif qui aura duré 78 ans, preuve que les institutions juridiques ne peuvent évoluer que lentement et progressivement.

Sur le plan patrimonial, on a pu dire que le conjoint survivant était l'un des grands vaincus de la révolution. En effet, le code civil ne lui a conféré que peu de droit, mais il était laissé une grande place aux libéralités entre époux. Le conjoint survivant ne venait à la succession qu'à défaut d'héritiers en douzième degrés. Au surplus il n'avait pas la saisine et devait en conséquence demander l'envoi en possession au tribunal de grande instance.

La **loi du 8 mars 1891** entame l'amélioration de son statut. Cette loi accorde en usufruit partiel sur les biens dépendant de la succession, variable en fonction des héritiers laissés par le défunt. Cet usufruit était perdu par le conjoint qui se remariait. Néanmoins, un pas avait été franchi, et par touches successives le sort du conjoint survivant a été amélioré.

Quel est le statut actuel que beaucoup s'accordent à considérer conforme à l'attente des Français ?

Tout d'abord les droits du conjoint se calculent sur une

masse de biens composant la succession qui, lorsque les époux sont mariés sous le régime de la communauté, se composent de la moitié des biens communs à laquelle on ajoute les biens propres du défunt.

S'il y a des enfants du mariage, le conjoint a le choix entre 25% en toute propriété ou la totalité en usufruit. S'il y a des enfants d'une autre union, il a droit à 25% en toute propriété.

Par ailleurs, certaines dispositions légales améliorent le sort du conjoint survivant, qui a un droit d'habitation sur le logement principal ainsi qu'un droit d'usage sur le mobilier meublant qui s'y trouve. Ce droit a une durée d'un an et est d'ordre public.

Il peut avoir un droit viager sur les mêmes biens que le logement appartenant aux deux époux, ou qu'il appartient au conjoint prédécédé. La valeur de ce droit est déduite de sa part d'héritage, mais il ne devra aucune récompense à la succession si cette valeur est supérieure à sa part dans la succession. Le bénéficiaire de ce droit doit faire sa demande dans le délai d'un an à compter du jour du décès. Ce droit peut être écarté par une manifestation de volonté contraire du défunt exprimé sous la forme d'un testament authentique.

Ce contexte favorable peut encore être amélioré si les époux se font des donations entre époux. On entre alors dans le domaine conventionnel. Il s'agit en fait de dispositions réciproques prises par chacun des époux au profit de l'autre, en lui léguant le maximum de ce qui peut lui être légué.

S'il y a des enfants issus du mariage le conjoint survivant peut opter :

- Soit pour la quotité disponible de droit commun, soit la moitié s'il y a un enfant, un tiers s'il y a deux enfants, et un quart s'il y a trois enfants ou plus ;

- Soit pour le quart en toute propriété et les trois quarts en usufruit ;

- Soit pour la totalité de l'usufruit.

Dans le cas de présence d'enfants d'un précédent mariage le conjoint survivant pourra opter pour recueillir la totalité en usufruit, ce que les dispositions légales ne lui permettent pas de faire.

Ces donations entre époux ont le mérite de la souplesse car le conjoint survivant peut décider de ne conserver qu'une partie des biens ainsi légués. Cette possibilité n'existe que depuis le 1^{er} janvier 2007 ; l'usufruit légal ne peut être réduit de cette façon. Ajoutons que depuis peu le conjoint survivant ne paie plus de droit de succession.

Les concubins, face à cette situation, sont très désavantagés. Tout d'abord ils sont considérés entre eux

La famille est-elle en crise ?

comme des étrangers et leur taux d'imposition sur les mutations à titre gratuit est prohibitif, de sorte que le recours à l'assurance vie paraît obligatoire. Leur taux d'imposition est de 60% (ce taux est réduit de moitié pour les donations en toute propriété avant 70 ans). Les testaments sont imposés au même taux après un abattement de 1 520 euros. Reste donc l'assurance vie : les sommes remises au-delà de 152 500 euros sont soumises au prélèvement de 20 % et les primes versés après 70 ans, au-delà de 30 500 euros, sont imposables aux droits de succession.

On le voit, le droit de la famille a subi de nombreuses modifications au cours du siècle dernier, et au début du nôtre. A ce jour, certains voudraient uniformiser tous

les modes de conjugalité, et ce y compris le concubinage dont nous avons peu parlé.

Les personnes mariées voudraient davantage de liberté, les concubins davantage d'égalité. L'uniformité souhaitée ne serait bonne ni pour les uns ne pour les autres.

Les couples seraient privés d'une liberté de choix : celle de s'engager dans les liens du mariage, et d'en accepter les conséquences, ou de refuser tout engagement et tout statut. Traiter uniformément conjoints et concubins serait contraire au principe d'égalité, qui suppose que l'égalité des avantages soit justifiée par l'égalité des devoirs.

DOMINIQUE BOLLET

Témoignage

Le 4 novembre 1953, dans l'église de Donnemarie, Jacques et Marie-Claude répondaient « oui », avec assurance, foi et conviction à ces questions du prêtre qui les mariait : « Voulez-vous vous rester fidèles toute votre vie ? acceptez-vous la charge des enfants que le Seigneur vous enverra ? ». Ils témoignent pour nous aujourd'hui.

On ne nous a pas demandé, comme on fait aujourd'hui : pourquoi voulez-vous vous marier ? Mais la réponse était claire pour nous et pour tous : pour fonder une famille.

Voilà le début de notre aventure, qui s'est déroulée sans grands éclats, mais dans la continuité de notre engagement réciproque à l'édification de cette famille.

En octobre 1954 naissait une fille, à Corpus Christi dans le Texas, où Jacques suivait un cours de pilotage. Signe discret de la Providence, c'est celle-ci qui devint religieuse ! Puis, en France, naquirent régulièrement tous les deux ans huit frères et sœurs. Certes, cela ne nous permit pas de sillonner les stations de sport d'hiver ou les locations d'été au bord de la mer. Mais l'entraide familiale, des deux côtés, et la volonté de sobriété dans notre genre de vie nous ont permis de jouir avec éblouissement de l'épanouissement de chacun de ces petits, aussi différents que possible les uns des autres. Chacun a trouvé sa propre voie. Ils ne semblent pas avoir souffert de leur vie de famille nombreuse : ils sont maintenant mariés et ne nous ont pas donné moins de... 51 petits-enfants.

Après avoir déménagé de nombreuses fois dans et hors de France, la retraite nous a ramenés au bercail à Donnemarie, où notre vie familiale est maintenant consacrée à l'accueil et le rassemblement périodique



Paroles de Vie

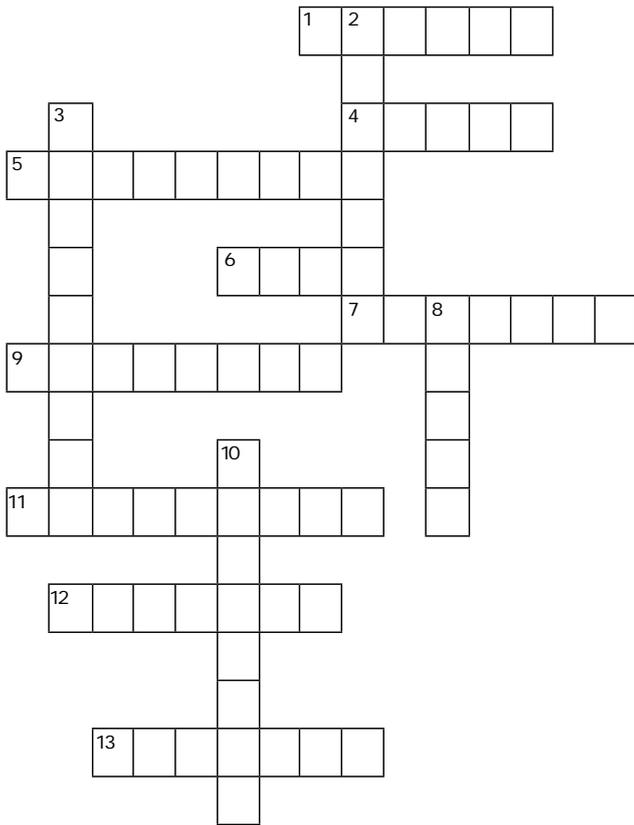
de l'un ou l'autre de tout ce petit monde, seul ou en famille. Ils viennent souvent, apparemment avec joie, se ressourcer auprès de leurs vieux grands-parents, pour notre plus grand bonheur.

Nous témoignons que les difficultés de la vie et les sacrifices consentis pour satisfaire les vrais besoins de chacun, sont sources de bonheur. Au soir de notre vie, en effet, quelle joie de recevoir les marques de tendresse de chacun de ces petits et de contempler leur enthousiasme et leur unité quand ils peuvent se retrouver ensemble chez nous !

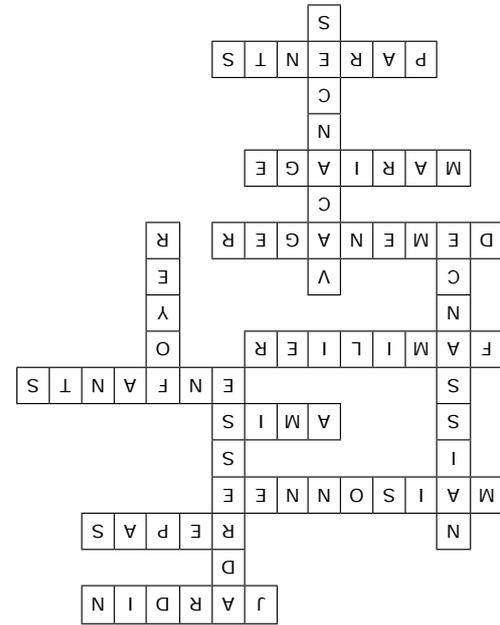
Ah oui, la famille, c'est bien une bonne nouvelle, et la grâce du mariage n'est pas un vain mot.

JACQUES ET MARIE-CLAUDE

MOTS CROISÉS



- 1 Pour les enfants jouer autour de la maison
- 2 La famille en a obligatoirement une
- 3 A chaque fois une joie
- 4 On en prend théoriquement trois par jour
- 5 Lieu de vie de la famille
- 6 La famille en a, et elle les reçoit de temps en temps
- 7 Plus ils sont nombreux plus la vie familiale est dense
- 8 Lieu de vie sécurisant
- 9 Un terme ou un geste peut l'être
- 10 Chaque année on en prend mais on ne part pas forcément
- 11 Une famille est parfois amenée à le faire
- 12 C'est théoriquement par là que tout commence
- 13 Pas toujours drôles pour l'enfant, mais si importants !



Blague

C'est l'histoire d'un vieux couple, marié depuis 45 ans. Ils vivent paisiblement dans un coin perdu du centre de la France. Le 23 décembre, l'homme appelle son fils qui vit à Marseille et lui dit :

- Je suis désolé de te gâcher ta journée, mais je dois te dire que ta mère et moi, on a décidé de divorcer, 45 années comme ça c'est assez !
- Mais qu'est-ce que tu racontes papaaaaaaa !
- Nous ne pouvons plus rester ensemble plus longtemps, nous en avons marre l'un de l'autre et je ne veux pas en discuter davantage, je suis à bout, alors appelle ta sœur qui vit à Paris et annonce-lui la nouvelle !

Et le vieil homme raccroche. Le fils appelle sa sœur qui explose au téléphone :

- Ce n'est pas possible qu'ils divorcent comme ça, je vais m'occuper de ça ! Elle appelle son père immédiatement, en hurlant dans le téléphone :
- Tu ne vas pas divorcer comme ça, attends jusqu'à ce que j'arrive. Je vais appeler mon frère et nous serons chez toi dès demain matin ! Jusque-là, ne fais rien, ne bouge pas, TU M'AS COMPRISE ? Et elle raccroche.

Le vieil homme raccroche lui aussi et se tourne en souriant vers sa femme :

- C'est OK, ils seront là demain pour Noël et ce sont eux qui payent leur voyage.

La famille de Jésus, qui la constitue vraiment ?

Vaste arbre généalogique que celui du Christ. Ce n'est pas si simple d'être à la fois Dieu et Homme. Je vais essayer de te présenter les deux familles de Jésus : la lignée divine et celle qu'il a laissée après son passage parmi notre humanité.



Paroles de Vie

Jésus Christ est le seul et unique Fils de Dieu, de même nature que son Père, envoyé pour nous sauver. Même si tous les humains sont les enfants de ce père céleste, il reste leur créateur et nous considère **comme** ses enfants. Dans l'ancien testament (Gn 6,3), « Mon esprit ne restera pas pour toujours dans l'homme, car il n'est que chair », Jésus est l'accomplissement de l'amour entre Lui et la Terre. Il est la nouvelle alliance entre Dieu et les hommes. Il est la concrétisation d'une vieille promesse faite à Abraham et à tout le peuple juif en devenant le Messie.

Ce lien entre les différents prophètes, annonciateur de la Bonne Nouvelle et le Christ, te permet de créer la lignée humaine du Sauveur. L'arbre généalogique de notre Seigneur commence donc avec la pro-

messe faite à Abraham qu'il aurait un fils et que sa descendance serait aussi nombreuse que les étoiles du ciel. Jacob, fils d'Isaac, donna naissance aux douze tribus d'Israël. C'est ainsi que l'on retrouve les notions de lignée, de maisonnées et de tribus dans l'histoire du peuple élu. Si tu veux suivre les ancêtres de Jésus, va voir dans Mt 1, 1-17 et tu trouveras quarante-deux générations depuis Abraham jusqu'à Joseph, époux de Marie mère du fils de Dieu. Nous arrivons à la naissance du Christ qui, par ses parents, se retrouve comme toi et moi avec des oncles, tantes, cousins, cousines dont le célèbre Jean-Baptiste. A sa mort, Jésus était toujours célibataire et n'avait pas d'enfants. Comment, alors le reconnaître comme étant de notre famille ?

Si tu as participé au dernier pèlerinage de Preuilley, tu te souviens de l'Évangile de Mc 3, 31-35 où Jésus

se demande : « Qui est ma mère ? Qui sont mes frères ? » Il répond en regardant la foule : « Voici ma mère et mes frères. Celui qui fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, ma sœur, ma mère. » Jésus ne privilégie pas la chair, mais l'Esprit. C'est pourquoi, au sein de son Eglise, il nous reconnaît comme frères et sœurs serviteurs de son Père. Hommes et femmes, nous sommes aussi sa mère quand nous redonnons naissance à sa parole en allant la proclamer aux quatre coins du monde.

Depuis la maternelle, les liens familiaux ne sont jamais simples pour un enfant. J'espère avoir été assez clair dans ma réponse à ta question et te souhaite d'excellentes vacances en compagnie de ton frère et Père Jésus Christ.

GÉRARD JAQUET

Des pôles, un pôle missionnaire...

Au cours de ces dernières années, l'usage du mot « pôle » s'est répandu dans notre langue. En géographie, le pôle magnétique permet de repérer le nord et donc de s'orienter pour trouver son chemin. Mais il existe maintenant des « pôles logistiques » qui desservent des grandes surfaces ou des entreprises ; des pôles de développement, qui concentrent les efforts d'aménagement sur des villes, des quartiers qui ont été délaissés ; des pôles de recherche qui regroupent chercheurs et technologies. Ainsi, les pôles regroupent des forces, des énergies, pour mieux les diffuser largement.

Lt voici que l'évêque de Meaux vient de créer dans le Diocèse (département de Seine-et-Marne), 14 pôles missionnaires. Et c'est une façon actuelle pour l'Eglise catholique de faire face à des défis de plus en plus grands.

Dans notre société, beaucoup se contrefichent de Jésus, or tous les baptisés sont invités à rayonner son message de Salut. Beaucoup aussi ont besoin d'une parole fraternelle et stimulante qui les aiderait à trouver un sens à leur vie (je pense en particulier aux plus jeunes, mais pas seulement à eux), or l'Eglise propose un style de vie et une espérance. De plus en plus de femmes et d'hommes prennent une part active à la vie des paroisses (préparation au baptême, au mariage, catéchisme et aumôneries de jeunes, visites aux malades, funérailles, groupes de discussion ou de prière, équipe d'animations en paroisse...). Ils ont besoin d'être formés, de se ressourcer et de se



Paroles de vie

La première réunion de lancement du pôle de Provins, le 25 juin 2008 à Villegagnon

soutenir les uns les autres. Il y a des vocations de prêtre parmi les plus jeunes (mais oui, mais oui !...), mais elles doivent être encouragées... Dans ce contexte, il devient nécessaire d'avancer ensemble, car l'union fait la force. C'est pourquoi avec la paroisse de Provins, et le nord provinois, nos paroisses forment maintenant un pôle missionnaire, desservi par une unique

équipe de prêtres. Et toujours et partout, des chrétiens au service de nos paroisses, en proximité, dans les villages et les quartiers. Un prochain article décrira de façon plus détaillée comment s'organise ce pôle qui est né le 1^{er} septembre.

P. THIERRY LEROY,
responsable du pôle de Provins



Pourquoi se préparer au mariage ?

Bien souvent les jeunes qui demandent une cérémonie à l'Eglise sont surpris d'apprendre qu'ils doivent préparer leur mariage près d'un an à l'avance. Un an ! Oui, pas seulement pour « réserver » l'église et monsieur le curé, comme on réserve la salle des fêtes ou le photographe, mais bien pour que les demandeurs se préparent eux-mêmes à cette nouvelle étape de leur vie.

Au cours des rencontres de préparation, individuelles ou en équipes, les futurs mariés relisent leur histoire personnelle et commune. Ils prennent le temps de vérifier qu'ils ont bien compris ce à quoi le mariage les engage, et davantage le mariage chrétien. Au cours de la préparation, une formation chrétienne est reprise afin de « rafraîchir » les bases du catéchisme. Mais également sont abordées les questions de la vie concrète : l'argent, le travail, les valeurs éducatives, les relations avec les parents et la famille, les loisirs... bref ce qui fait le quotidien qui parfois se couvre de nuages sur

un point ou un autre.

En effet, cette préparation est l'occasion de se poser, de discuter plus en profondeur, d'écouter l'avis de l'autre... de prendre conscience des désirs, des projets... des limites aussi. Tout cela n'est pas une enquête policière mais permet au couple de vérifier qu'ils sont sur une même longueur d'ondes... même si cela ne fait pas le tout du mariage, ni sa réussite. Ce dialogue et ce temps pris ensemble permet de donner du poids à l'engagement. Bien souvent les échanges se poursuivent à la maison suite à une interpellation, une question à creuser, que la préparation a soulevée.

Parfois, certains se séparent en cours de préparation, car ils jugent que l'autre n'était pas celui ou celle avec qui faire sa vie, avoir des enfants, et surtout vieillir ensemble. Ce n'est pas un échec

mais au contraire un fruit de cette préparation prise au sérieux. Bien évidemment l'Amour est plus vaste que ces questions abordées et se tissent au long des jours dans une fidélité renouvelée. Mais la préparation permet au futur foyer de poser quelques bases qui seront utiles pour sa vie future, pour sa vie familiale.

Généralement, au terme de la préparation, beaucoup se réjouissent de ces moments d'échanges « en vérité » dans un climat d'accueil et d'écoute peu possible dans nos vies trépidantes. Se préparer à l'avance n'est pas une formalité ou un passage obligé mais l'occasion de dire à l'autre que l'on prend la question du mariage et de la vie de famille au sérieux. Que l'on prend son amour au sérieux, et pour du sérieux.

PÈRE FRANÇOIS LABBÉ

